

COMITE DE DIRECTION

Comité de Direction du 10 Octobre 2024

Présents : BENOIT Pierre, BESSET Grégory, CONTET Jacques, DELIANCE Maurice, GAILLARD Colette, GALLICE Catherine, GILLY Stéphanie, JACUZZI Vincent, LAUPRETRE Vincent, MALIN Joël, MERIAUX Céline, NAEGELLEN Philippe, PITARD Patrick, TEPPE Patrick, TOUZANI Hamid,

Assiste : TEPPE Esther (responsable administrative).

Excusés : BOSSET Régis, GUTIERREZ Raul, REYNAUD Lucas, VIOLLET Sonia, BRESSOUX Jean Marie (CTD PPF).



Joël MALIN ouvre la séance à 18 H 30 et, au nom du Comité de Direction, présente ses sincères condoléances :

- à M. Gérard BURGAT, adhérent à l'Amicale des Anciens, suite au décès de son épouse Renée.
- à la famille et au FC Serrières Villebois suite au décès de M. Henri DUCHANAUD, président de 1985 à 1992.

Approbation du compte rendu du comité de direction du 2 Septembre 2024

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Présentation de Damien DULAC, nouvel éducateur sportif

Damien DULAC est présenté aux membres.

Il a pris ses fonctions le 2 Septembre 2024. Son contrat prend fin le 31 Juillet 2025 avec éventuellement la proposition d'un CDI.

Il suivra une formation « Sport Santé Bien Être ».

Modifications du R.I. de la Commission de l'Arbitrage

Modification de l'article 58 : Candidature des observateurs

Ancien article	Nouvel article
Une liste d'anciens arbitres de District, de Ligue ou de la Fédération est établie chaque saison pour effectuer les missions d'observations et/ou de conseil d'arbitrage au niveau des compétitions départementales. Les critères de sélection de ces candidats sont les suivants : Avoir arbitré durant 10 saisons au moins (sauf arrêt pour contre-indication médicale) soit comme arbitre de la Fédération, soit comme arbitre de Ligue, soit comme arbitre de District catégorie D1 ou D2 (durant au moins 3 saisons) et ne pas avoir arrêté l'arbitrage depuis plus de 3 saisons.	Une liste d'anciens arbitres de District, de Ligue ou , de la Fédération ou d'arbitres encore en activité mais n'officiant plus dans les catégories qu'ils sont amenés à observer est établie chaque saison pour effectuer les missions d'observations et/ou de conseil d'arbitrage au niveau des compétitions départementales. [---]

<p>Avoir sa candidature acceptée par le Comité de Direction, sur proposition de la CDA.</p> <p>Un âge limite d'activité fixé à 75 ans, pour être observateur de District.</p> <p>Effectuer le questionnaire théorique annuel, au même titre que les arbitres en activité.</p> <p>Participer à la réunion de début de saison afin de connaître les nouvelles directives.</p> <p>L'observateur doit avoir arbitré au niveau qu'il observe pendant au moins 3 ans.</p>	
---	--

Avis favorable à l'unanimité du Comité de Direction.

Intégration de bénévoles

Le (la) candidat(e) souhaitant s'intégrer à une commission à l'exception des commissions de l'amicale des anciens, médicale et de la surveillance des opérations électorales doit satisfaire à une période probatoire de 6 mois. Un tuteur avec lequel il (elle) fonctionnera en binôme, est adjoint au (à la) candidat(e). En fin de période probatoire, le Comité de Direction se prononce, sur avis du tuteur, sur sa titularisation.

Les membres du comité de Direction valident l'intégration de ce nouvel observateur de la catégorie jeunes :

Christophe SABIN

Tuteur : BESSET Grégory

AG de début de saison du Vendredi 25 Octobre 2024

Elle aura lieu le vendredi soir 25 Octobre 2024 à 18 h 30 à la Salle des Fêtes de Viriat.

Le cahier d'AG sera envoyé aux clubs et à leur président le 11 Octobre 2024 et sera diffusé sur le site internet du District.

Seront invités : Bernard PERRET (maire de Viriat), Hélène CEDILEAU (vice-présidente du Conseil départemental de l'Ain), Franck RIGON (Président du CDOS AIN), Pascal PARENT (président LAuRAFoot), les 3 Présidents d'honneur du District, le président de l'UNAF, le président de l'Amicale des Educateurs, le président de l'Amicale des Anciens ainsi que la presse.

Les membres du Comité de Direction recevront en temps voulu les tâches attribuées à chacun.

Les vœux

COMMISSION TECHNIQUE

Application : saison 2025/2026

Avis du Comité de Direction : avis favorable à l'unanimité

Avec le soutien de la Commission Technique Elargie (composée de Présidents de club, dirigeants et éducateurs)

Constat

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des effectifs par génération (génération née en XXXX)
les formes de championnats proposés par catégorie lors des saisons (Saison XXXX-XX)
et enfin la perte de licenciés lors du changement de catégorie (XX – XX – XX)

Génération	U14	U15	U16	U17	U18	U19	U20	Catégories
1992					458	415	356	Saison 2011-12 (U15-U17-U19)
1993				544	465	384	332	Saison 2012-13 (U15-U17-U19)
1994			504	503	411	410	320	Saison 2013-14 (U15-U17-U19)
1995		651	570	491	471	417	372	Saison 2014-15 (U15-U17-U19)
1996	667	623	488	496	427	389	347	Saison 2015-16 (U15-U17-U19)
1997	678	621	507	474	406	336	292	Saison 2016-17 (U15-U17-U19)
1998	624	595	475	515	415	363	325	Saison 2017-18 (U15-U17-U19)
1999	612	591	537	534	449	365	312	Saison 2018-19 (U15-U18)
2000	649	658	507	533	437	345	331	Saison 2019-20 Covid
2001	698	667	539	503	491	345	303	Saison 2020-21 Covid
2002	661	645	520	479	423	277	288	Saison 2021-22 (U15-U18)
2003	701	678	492	468	428	297	293	Saison 2022-23 (U15-U18)
2004	745	665	490	443	468	303	306	Saison 2023-24 (U15-U18)
2005	740	621	442	482	475	340		
2006	745	662	550	536	574			
2007	683	702	568	552				
2008	732	755	640					
2009	810	821						
2010	896							

Ces chiffres bruts prennent en compte les renouvellements de licence + les nouvelles licences.

Perte > 25% sur la génération lors du changement de catégorie.

Perte comprise entre 15 et 25% sur la génération lors du changement de catégorie.

Perte < à 15% sur la génération lors du changement de catégorie.

Vœu

Afin de freiner la perte de licenciés après la catégorie U18 et la catégorie U15,
la commission technique souhaite mettre en place à partir de la saison 2025-26 un championnat U15
(avec les catégories U14 et U15), un championnat U17 (avec les catégories U16 et U17) et un
championnat U20 (avec les catégories U18, U19 et U20)

De plus, cela donnerait une plus grande cohérence par rapport aux accès aux championnats régionaux.

Les U15 D1 accèderaient au championnat U15R2 et U16R2

Les U17 D1 accèderaient au championnat U17R2

Les U20 D1 accèderaient au championnat U20R2 (sans barrage)

Cela favoriserait également la mise en place d'un projet sur l'ensemble des catégories du club, tout en laissant la possibilité à une très bonne génération de participer régulièrement aux championnats régionaux à la suite de son accession.

	U14	U15	U16	U17	U18	U19	U20
2024-25		D1					
2025-26			R2				
2026-27				D1			
2027-28					R2		
2028-29						D1	
2029-30							R2

Pour finir, cela permettrait de laisser du temps à des jeunes U19, U20 de s'adapter au *monde senior*.

En s'appuyant sur les chiffres de cette saison, et sur les clubs ayant une équipe U20, vous trouverez ci-dessous les besoins moyens pour constituer une équipe :

	U14	U15	U16	U17	U18	U19	U20	Catégories
2023-24	896	817	637	545	572	333	297	U15-U18
Nbre équipes	89 équipes		77 équipes					
Nbre joueurs/génération	10,06	9,17	8,27	7,07	7,42			
Nbre moyen de joueurs/équipe	19,23		22,76					
2024-25	896	817	637	545	572	333	297	U15-U17-U20
Nbre équipes	89 équipes		54 équipes		48 équipes			
Nbre joueurs/génération	10,06	9,17	11,79	10,09	11,91	6,93	6,18	
Nbre moyen de joueurs/équipe	19,23		21,88		25,02			

Nombre d'équipes par catégorie pour la saison 2023-24 :

District	Nbre de clubs	Nbre de licenciés	Nbre moyen de L / clubs	Nbre équipes U15	Nbre équipes U17	Nbre équipes U20	Ratio (U18+U19+U20) / Nbre d'équipes
01	89	21649	243	89	U18 : 76	Cible à 20	60
26/07	156	30890	198	125	85	24	65
38	180	35971	199	139	94	27	64
69	228	63219	277	239	173	82	36
73	61	13034	213	44	33	10	62
74	130	32621	250	139	83	26	54

Evolution du nombre d'équipes depuis la saison 2021-22 :

District	Saison 21-22		Saison 22-23		Saison 23-24		Saison 24-25	
	U20	Senior	U20	Senior	U20	Senior	U20	Senior
01	/	197	/	192	/	170	/	185
26/07	12	261	8	254	24	252	28	250
38	22	245	32	248	27	234	37	226
69	83	228	86	247	82	233	86	241
73	9	90	13	93	10	85	10	88
74	24	202	21	184	26	188	37	195

	Saison	U15	U16	U17	U18	U19	U20
Ain	2021-22	702	550	482	468	297	288
	2022-23	755	568	536	475	303	293
	2023-24	821	640	552	574	340	306
Drôme Ardèche	2021-22	992	711	677	718	516	445
	2022-23	1156	815	754	679	450	454
	2023-24	1231	957	880	633	517	463
Isère	2021-22	1208	898	857	703	524	535
	2022-23	1351	1052	886	728	504	482
	2023-24	1492	1088	958	720	553	498
Savoie	2021-22	401	308	282	243	216	166
	2022-23	431	374	360	213	169	181
	2023-24	530	394	397	290	193	162
Haute Savoie	2021-22	1042	914	799	620	452	410
	2022-23	1146	958	873	619	383	393
	2023-24	1315	1062	910	673	399	372

Perte > 25% sur la génération.

Perte comprise entre 15 et 25% sur la génération.

Perte < à 15% sur la génération.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Application : immédiate dès cette saison 2024/2025

Avis du Comité de Direction : avis favorable à l'unanimité

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 23 – Classements – Points Article 23.2 – Forfait 23.2.1) Pour tout forfait le jour de la rencontre, l'équipe recevante doit établir une feuille de match (FMI ou papier à transmettre par mail au district avant lundi midi).</p>	<p>Article 23 – Classements – Points Article 23.2 – Forfait 23.2.1) Pour tout forfait le jour de la rencontre, l'équipe recevante doit établir une feuille de match (FMI ou papier à transmettre par mail au district avant lundi midi).</p>

[...]

23.2.1.1 – Une équipe déclarant forfait devra payer une amende au district. En cas de forfait d'une équipe pratiquant à 11 dans les trois dernières journées, cette amende sera doublée (sauf le dernier niveau de chaque catégorie, Seniors D5 2^{ème} niveau, foot réduit).

[...]

JS BETTANT

Avis du Comité de Direction : avis défavorable à l'unanimité

Nous souhaiterions que les équipes seniors féminines puissent intégrer au moins une joueuse U16. Les clubs n'ayant pas de U15 garçons voient leurs U16F quitter le club ou même arrêter le foot car il y a trop peu de clubs comptant une catégorie U18 féminine dans le département. Certaines débutent le foot et ne se voient pas jouer dans un autre club et encore moins intégrer une équipe de U15 garçons.

AS MISERIEUX TREVoux

Avis du Comité de Direction : vœu non soumis au vote. Le Comité de Direction étudiera la faisabilité et mettra en place un groupe de travail.

L'AS MISERIEUX TREVoux souhaite émettre le vœu que le District rémunère directement les Arbitres, et que les clubs soient prélevés des frais d'arbitrage directement sur leur compte.

Présentation du bilan financier de la saison 2023/2024

Vincent LAUPRETRE présente le bilan financier 2023/2024.

Les membres du comité de direction approuvent ce bilan financier à l'unanimité.

Le compte de résultat faisant apparaître un bénéfice, les membres du Comité de Direction décident à l'unanimité d'affecter ce résultat à l'achat de tablettes.

Par conséquent, une tablette sera remise à chaque club lors de l'AG du 25/10/2024.

AG de la LAuRAFoot

Elle aura finalement lieu le Dimanche matin 27 Octobre 2024 à Tola Vologe.

AG électorale. Pascal PARENT est candidat à sa propre succession, pas de 2^{ème} liste.

Les membres du Comité de Direction étudient les différentes modifications qui seront présentées lors de celle-ci.

Du fait de l'indisponibilité de notre minibus, un véhicule sera loué afin de grouper les déplacements.

Soirée des récompenses

Elle aura lieu le Vendredi 8 Novembre 2024 à ATTIGNAT.

Les invitations sont en cours d'envoi.

La liste de tous les récipiendaires sera diffusée dans un prochain PV afin que les présidents de clubs en prennent connaissance.

Le traiteur, Restaurant O' TROLL, est réservé et le buffet établi.

La presse a été conviée.

Suite à la soirée de 2023 et le retour fait, le forfait « ménage » sera demandé à la mairie.

Retour sur la journée de rentrée des clubs de D4 et D5

Clubs D4 : 23 absents / 48

Clubs D5 : 24 absents / 51

Clubs satisfaits dans l'ensemble et souhaitent la reconduction de celle-ci la saison prochaine.

Projet de création, fusion, entente, groupement et arrêt des clubs pour la saison 2024/2025

INACTIVITES

BOURG FO : Seniors.

ENTENTES

Rappel de la décision du Comité de Direction du 29 Août 2022

Le Comité de Direction décide que les noms donnés par les clubs à leur(s) entente(s) devront obligatoirement être composés du nom du club responsable. Tout autre appellation sera refusée et modifiée en conséquence.

U18F

. Ain Sud et Le Mas Rillier (équipe 1)

Club responsable : Ain Sud

Nom de l'entente : Ent. Ain Sud Mas Rillier

U15F

. Ain Sud et Le Mas Rillier (équipe 1)

Club responsable : Ain Sud

Nom de l'entente : Ent. Ain Sud Mas Rillier

. Foot Trois Rivières, FC Reneins Vauxonne, Belleville Football Beaujolais et C Mont Brouilly (équipe 1)

Club responsable : Foot Trois Rivières

Nom de l'entente : Ent. F3R PFSB

SENIORS

. Feillens et Bâgé (seniors D5)

Club responsable : Feillens

Nom de l'entente : Ent. Bâgé Feillens

Infos du président

- Point licences : 19 064 à ce jour (19018 en 2023/2024). Stables au niveau Ligue.
- Réunion avec Jean Marie BRESSOUX à Montréal la Cluse pour l'organisation du Challenge U11.
- Jean Paul BACONNET et Colette GAILLARD seront honorés lors de la Soirée des Champions du CDOS 01 le 11 octobre 2024 à St Vulbas.
- Stéphanie GILLY représentera le District au Conseil de Ligue en tant que Membre Territoriale (1 membre par district).
- Les annuaires 2024/2025 ont été retournés à l'imprimeur pour réédition car il y a eu un problème d'impression. L'imprimeur s'est engagé à livrer 200 exemplaires au plus tôt afin qu'ils soient remis aux clubs lors de l'AG du 25/10/2024.
- Comme toutes les saisons, les arbitres ayant satisfait aux examens de 2023/2024 seront invités par le F.B.B.P. 01 le 1^{er} Novembre 2024, match FBBP 01 / Nîmes.

- Envoi du relevé n° 1 LAuRAFoot.

Assouplissement des sanctions en cas de retard de paiement).

Beaucoup de demandes de clubs pour étaler le paiement de ce relevé.

- F.I.A. : le coût d'inscription à une F.I.A. passe à 120 € (contre 90 € la saison dernière).

Il n'y aura pas de formation aux 1^{er} secours d'intégrées lors de ces formations cette saison.

- La FFF a rétrogradé les 2 équipes seniors du club de La Trinité pour fraude sur licence.

- Les clubs doivent obligatoirement conserver les certificats médicaux de leurs licenciés durant 3 ans.

- Remise du Label au F.B.B.P. 01 le 27 novembre 2024.

- Une équipe féminine représentera notre district lors d'un rassemblement qui aura lieu la 1^{ère} semaine des vacances scolaires à Tola Vologe.

- Une équipe masculine représentera notre district lors de la prochaine CID U15 à Vichy du 31/10/2024 au 3/11/2024.

Transport groupé avec le District de Haute Savoie Pays de Gex.

La LAuRAFoot prendra en charge les frais de transport et les frais de repas à hauteur de 15€ par joueurs.

Victor DESMARIS accompagnera notre délégation avec Alexis CURT.

- Mise en service de la nouvelle messagerie des clubs (n° affiliation@laurafoot.net) au 13/10/2024 car 73% des clubs ont migrés.

- Pôles Espoirs Féminins : ouverture pour les U13F et U14F (niveau collèges).

- Programmation de 3 réunions juridiques décentralisées. La 1^{ère} a été appréciée par les participants.

Colette GAILLARD participera à celle du 8/11/2024 et Céline MERIAUX a celle du 18/10/2024.

Tour des commissions

Commission Féminines (V. Jacuzzi)

Du fait du peu d'équipes de notre District inscrites en championnat U18F, nos équipes sont donc engagées avec le District de l'Isère (gestionnaire de la compétition) et une partie de la Savoie.

Communication (P. Benoît)

Il a assisté à l'AG du club de Bresse Handisport (ex Foot Fauteuil Pays de Bâgé).

Il assistera à l'AG de l'UGSEL.

Il demande si le District ne pourrait pas s'associer à l'opération « Octobre Rose ». L'idée est à retravailler pour l'année prochaine.

Foot Réduit (P. Teppe)

Trop de clubs ne saisissent pas les scores et ne scannent pas les feuilles de matchs malgré les rappels dans le PV chaque semaine.

Aucune amende n'est prévue à ce jour mais la Commission fera une proposition pour la saison prochaine.

Délégués (P. Pitard)

Toujours en manque de délégués.

Un nouveau délégué ne donne pas suite à sa candidature.

Félicitations à Jean Claude MARTIN qui devient délégué fédéral.

Commission Technique (J.M. Bressoux)

Il est demandé à tous les clubs d'identifier via Footclubs leurs responsables de catégorie (coordonnées).

Le Comité de Direction accepte que les 2 C.T.D. soient équipés d'un survêtement à l'effigie du District.

Commission de l'Arbitrage (G. Besset)

L'application du barème de neutralité est très difficile à faire appliquer.

Il rappelle qu'avant toute chose que l'application de la Loi 4 est prioritaire à savoir :

L'équipement obligatoire de tout joueur comprend chacun des équipements suivants :

- un maillot avec des manches ;
- un short ;
- des chaussettes – tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre ;
- des protège-tibias – ils doivent être en matière adéquate et d'une taille appropriée pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes. Il incombe aux joueurs de porter des protège-tibias adéquats et d'une taille appropriée ;
- des chaussures.

Le capitaine de l'équipe doit porter le brassard fourni ou autorisé par l'organisateur de la compétition concernée ou un brassard d'une seule couleur sur lequel pourra figurer le mot « capitaine », une traduction de ce mot ou encore la lettre « C » ; ces inscriptions devront être d'une seule couleur (voir également la section « Modifications générales »).

Un joueur ayant perdu accidentellement une chaussure ou un protège-tibia doit les remplacer le plus vite possible et au plus tard lors du prochain arrêt de jeu ; si, avant de le faire, le joueur joue le ballon et/ou marque un but, le but est accordé.

Le Comité de Direction décide que le règlement doit être appliqué et qu'aucune tolérance n'est acceptée.

Afin de faciliter la mise en place de ce règlement, ne pourrait-on pas mettre en place un « référent laïcité » par club ?

[Date de la prochaine réunion](#)

Le Jeudi 7 Novembre 2024 à 18 H 30

Joël MALIN clôture la réunion à 22 H 05.